

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 27 (1889)
Heft: 41

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: Jacquemin-Mollez / [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-191248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

foule nombreuse, gravissait le chemin qui serpente dans les vignes, entre la gare de Cully et Grandvaux. Vu de la terrasse de ce village, il offrait le charmant spectacle d'un long ruban rouge se déroulant au milieu des pampres estompées des teintes d'automne.

L'arrivée de la troupe est saluée par le canon et les vivats de la foule, toute frémissante de joie à la vue de cette dernière manifestation d'une fête qui a laissé de si vivants souvenirs.

Bientôt le corps des Suisses se groupe, dans un gracieux arrangement, en face d'un photographe installé sur un balcon :

Attention !.. Je commence !... C'est bien. Merci.

Et nos Suisses sont pris.

Puis les délégués, précédés de la musique, se rendent, les premiers, au domicile de leur commandant.

Peu après, le reste de la troupe va les rejoindre. A son arrivée devant la porte, le drapeau et les hallebardes s'inclinent, et tous se glissent avec ordre sous les arbres de la terrasse pour atteindre le verger, où de longues tables sont installées, avec pas mal de bouteilles dessus.

Là on procéda à la remise d'un cadeau offert au commandant.

Cette simple cérémonie fut touchante. L'un des soldats, M. Ansermet, termina ainsi sa courte allocution :

« Dans cette entrevue, cher commandant, et avant de nous séparer, nous vous remettons ce petit cadeau, à l'acquisition duquel chacun a voulu contribuer. Acceptez-le comme un faible gage de notre reconnaissance, et comme un souvenir de la troupe des Suisses de la Fête des Vignerons de 1889 »

Très touché de cette marque de sympathie, M. Léderrey a répondu en termes émus :

« Autant d'amitié de votre part, a-t-il dit, déborde mon cœur, et je ne pourrai jamais vous témoigner assez de reconnaissance. Votre dévouement me suffisait, chers amis, pourquoi y ajouter ce présent ? Il n'était pas nécessaire pour me prouver votre générosité. »

Dès lors, un joyeux cliquetis de verres se fait entendre sous les arbres du verger. Un excellent vin de Lavaux y coule avec abondance. Les belles journées de Vevey, les agréables souvenirs que chacun en a conservés, et mille petits incidents rappelés par les uns et les autres, entretiennent la gaieté générale.

Un habitant de Grandvaux regardant cette scène à travers une haie d'arbustes, et voyant d'innombrables verres se vider, ne put s'empêcher de s'écrier : « Pauvre monsieur Léderrey, pauvre commandant !... quelle séchée pour ta cave ! »

Les femmes peuvent-elles fumer ?

Il y a chez nous, — beaucoup de personnes ne s'en doutent pas, — un certain nombre de femmes qui fument. Il va sans dire que nous ne les rencontrons pas sur le Grand-Pont ou la place St-François, la cigarette à la bouche ; mais s'il nous était permis de les surprendre alors quelles se livrent à ce petit péché, qui s'envole si vite en fumée, nous trouverions par ci par là de charmantes coupables, aussi bien dans le boudoir de la grande dame que dans la mansarde de l'ouvrière.

En Angleterre, le nombre des femmes qui fument s'accroît au point que la population masculine s'en est réellement émue. Les journaux d'outre-Manche, dit le *Gaulois*, sont pleins de ce sujet délicat.

Les femmes peuvent-elles fumer ?

Est-il permis à leurs lèvres mignonnes d'humecter le fin papier qui recouvre le tabac découpé ? N'ont-elles point tort de laisser sortir de leur écrin rose, qui renferme trente-deux perles, la fumée grise des tabacs d'Europe, ou la fumée blanche des tabacs d'Asie ?

Oui, affirment les uns.

Non, prétendent les autres.

Et ceux-ci comme ceux-là donnent à l'appui de leur dire des raisons qui leur semblent excellentes et citent des exemples qu'ils croient concluants.

Si nous croyons les physiologistes anglais, ajoute le journal que nous citons, les pays où l'usage du tabac est généralement usité chez la femme sont les pays les moins civilisés.

Dans toutes les parties de l'Asie, depuis les confins de la mer de Marmara jusqu'aux extrêmes bords du Pacifique, de Brousse à Yokohama, les femmes fument autant et plus que les hommes. Il en est de même en Laponie et dans la Guyanne hollandaise, dans le Sud africain et en Océanie.

Or ces divers pays sont, nul ne saurait le contester, les moins civilisés du globe. A ce point de vue, purement scientifique, les physiologistes anglais ont raison, et nous ne contesterons point leurs affirmations.

Mais ils ont, à notre humble avis, donné à la question qui nous occupe une importance inusitée. Et dussions-nous blesser leurs susceptibilités, nous avouons en toute humilité que le spectacle d'une femme élégante qui fait rouler en torsades menues, vers le plafond de son boudoir, la fumée bleue d'une cigarette, n'a rien qui blesse le regard ou qui froisse notre dignité.

La raison qui nous pousserait à conseiller aux femmes de ne point fumer serait d'ordre différent. Elle reposerait sur ce point essentiel que le tabac, nuisible à l'homme, est plus nuisible encore aux femmes, dont les organes sont plus délicats.

En France, la femme fume peu, quand elle fume ; pour elle, le tabac est une distraction, non un besoin.

Il paraît qu'il n'en est pas de même en Angleterre, où, depuis quelques années, — ce sont les Anglais qui l'affirment, — les Anglais ont fait de la plante importée par Nicot, — maudit soit-il ! — un abus immodéré.

Pourquoi, — disent nos voisins, — nos femmes ont-elles appris à fumer, elles qui, pendant longtemps, ont critiqué celles qui se livraient à cette distraction malsaine ?

Et ils répondent : Dans le but de s'émanciper.

— Nos femmes, — ce sont toujours les Anglais qui parlent, — ont commencé par former des Crickett's-Club, des Betting's-Club ; elles se sont ensuite appliquées à pénétrer les mystères du *football* ; enfin, après avoir copié la coupe de leurs vêtements sur la nôtre, elles ont voulu connaître ce qu'il y avait d'agréable dans le tabac,

Pendant de longs siècles, les Anglaises n'ont pris part ni aux travaux ni aux plaisirs des hommes. Maintenant qu'elles ont franchi, — ou cru franchi, — les distances qui les en séparaient, elles veulent partager les joies que ceux-ci, dans leur égoïsme, s'étaient réservés pour eux seuls.

Des docteurs anglais déplorent cette tendance. Ils prétendent que les femmes, en fumant, affaiblissent leurs forces vitales et que leurs enfants, à la génération prochaine, seront dyspeptiques et nerveux.

Quel remède apporter à cet état de choses ? se demandent, anxieux, nos voisins attristés.

Et ils cherchent et ils ne trouvent point, et ils se lamentent, et ils emplissent les colonnes de leurs journaux de plaintes cuisantes et de doléances affolées.

Il faut en prendre son parti, messieurs de la libre Angleterre, et laisser au temps, qui s'en chargera, le soin de remettre toutes choses en place.

Les exemples ne serviraient de rien.

Rappelez-vous qu'après la représentation des *Drinks*, de Charles Read, une pièce satirique qui molestait vertement les buveurs et qui devait dégoûter l'humanité du désir de s'ennivrer, tout le public se rendit à la brasserie voisine du théâtre et se fit servir à boire... jusqu'à plus soif.

Jamais Londres ne vit, autant que ce soir-là, de « pochards » user les pavés de ses rues.

Un de nos abonnés de Vevey nous communique une pièce de vers publiée par le *Journal de la Meunerie et de la Boulangerie*. Mais comme elle est très longue, nous ne pouvons en reproduire que les principaux passages.

Cette pièce a pour titre : *Les Commandements du boulanger.*

Jeune homme, quand tu désireras
D'être boulanger simplement,
Lorsque patron tu deviendras,
Ecoute mes commandements :

De bonne heure tu te lèveras,
Tous les matins pareillement,
Tes garçons tu réveilleras,
Pour qu'ils descendent promptement.
L'ouvrage tu prépareras,
Donnant tes ordres poliment.
C'est ainsi que tu donneras
Le bon exemple évidemment.
Peut-être l'on t'obéira
Et respectera mêmement.

Tes ouvriers seconderas
Dans leur travail habilement,
Toi-même ton four dégarniras
Et le feras adroitement,
Ou des échardes attraperas,
Du métier, c'est un agrément.

Ton four, toi seul le chaufferas
Pour qu'il soit chaud également.
La braise aussi tu tireras
Sans en laisser aucunement,
La croûte alors du pain sera
Très propre incontestablement.

La pâte tu façonneras
Pour le goût de tous tes clients.
Toi-même tu enfourneras
Tes fournées indistinctement.
Dans l'été tu étoufferas
De chaleur et d'engorgement ;
La poussière te suffoquera
Sans qu'on te plaigne nullement.

Dans la ville tu porteras
A chacun indistinctement,
Le pain que tu fabriqueras,
Quel qu'en soit le commandement.
A l'heure tu arriveras
Sans tarder d'un petit moment,
Ou des sottises tu auras
De ceux qui seront mécontents.

Des étrennes tu donneras
Aux domestiques grandement
Ou ton pain jamais ne sera
Goûté très favorablement,
La pratique te quittera
Pour toujours, infailliblement.

Quand ton garçon se grisera
Qu'il rentre ou non au logement,
Le soir, le levain tu feras ;
Le lendemain, probablement
Encore, au pétrin te mettras,
C'est l'habitude maintenant,
Ou de garçon tu changeras
Tous les huit jours et plus souvent.
A cela te conformeras,
C'est la loi, malheureusement,
Que ton ouvrier te fera,
Aux autres maîtres également.

A certains jours tu monteras
L'après-midi, c'est le moment,
A ta farinière videras
Ta farine très proprement ;
L'hiver cela t'échauffera
Si tu te donnes du mouvement,
Ou sinon tu attraperas
De suite un refroidissement,
Et un bon rhume s'ensuivra
Pour six semaines seulement.

De ta maison peu sortiras,
Ou s'il le faut expressément.
Tu peux dire que tu seras
L'esclave du monde en tout temps.

Jamais tu ne t'enrichiras,
Tu vivras très modestement,
Tout juste tu t'entreprendras
Et élèveras tes enfants.

Enfin ! un jour tu succomberas
De fatigue et d'épuisement,
Par devoir on procèdera
De suite à ton enterrement.
Sache qu'on te conservera
Dans ta maison le moins longtemps.
Tes confrères on invitera
Pour t'accompagner noblement.
Point de discours on ne fera,
On t'entertera simplement.
A ta mémoire, l'on boira,
On fraternisera gaîment.
C'est ainsi qu'on te pleurera
Mon pauvre ami, assurément.
Pour toujours, chacun t'oubliera,
Voilà ta destinée, vraiment.

J'ai décrit tous les embarras
Du métier très exactement.
Pauvre mitron ! qui te plaindra ?
Si personne ne te défend,
Sois sûr qu'en moi tu trouveras
Toujours un ami excellent.

JACQUEMIN-MOLLEZ,
Ancien boulanger à Reims (1870).

Nous apprenons avec le plus grand plaisir que l'idée de remettre à la mode l'ancien costume vaudois, si charmant dans sa simplicité, et dont nous avons entretenu nos lecteurs à diverses fois, a fait son petit chemin. Une Société est en train de se former dans ce but, et son comité d'initiative vient de publier une petite brochure dont nous reproduisons ci-après le texte, et qui donnera un aperçu des bases sur lesquelles cette Société sera constituée, ainsi que de la manière dont elle se propose d'exercer son action.

SOCIÉTÉ POPULAIRE du costume vaudois.

La société qui se fonde sous ce nom a pour objet de ramener dans le pays l'usage du costume vaudois. Elle poursuit ainsi un triple but : but patriotique d'abord, car le port de notre ancien et élégant costume national ajoutera une beauté à toutes celles de notre canton, accentuera son individualité, rehaussera son cachet aux yeux de ses habitants et à ceux des étrangers. Il ne pourra que renforcer l'attrait que ressentent pour lui ces derniers, qui se trouveront doublement attirés chez nous par ce nouvel élément de simplicité, de pittoresque et de couleur locale.

But d'économie ensuite, car il est incontestable que les modes des villes, changeant perpétuellement, sont beaucoup plus coûteuses que le costume vaudois. Et tandis que les premières, ruineuses et impossibles à suivre, sont ridicules quand elles sont retardées,

notre vieux costume national est toujours nouveau dans sa fraîcheur et son élégante simplicité.

But pratique enfin ; personne, en effet, ne pourrait nier que pour tous les travaux de la campagne le port du costume (en usage encore chez bien des vigneron) est mille fois plus aisé que les plumes volantes et tous les falbalas exigés par la mode d'aujourd'hui.

Patriotisme, économie, sens artistique et pratique, voilà les arguments que nous invoquons en faveur de notre cause et qui, nous en sommes certains, engageront tout bon Vaudois ou ami de notre canton à faire partie de la nouvelle Société et à lutter énergiquement avec nous pour réintégrer dans notre pays l'usage de notre ancien costume vaudois.

Moyens à employer pour arriver à notre but.

1° Le comité de la Société s'abouchera avec les diverses Sociétés de danse et de jeunesse du canton, afin d'introduire le port obligatoire du costume dans les diverses fêtes et bals publics qui se donnent chaque année dans le canton.

2° Des prix et récompenses de diverses natures seront décernés aux jeunes gens et aux jeunes filles qui porteront le mieux et le plus fidèlement le costume vaudois et auront le plus travaillé en sa faveur, soit par l'exemple, soit par l'adhésion d'un grand nombre de signatures à la Société.

En 1890, à une époque à fixer ultérieurement, il sera procédé à une assemblée générale des membres de la Société, assemblée dans laquelle on élira un comité définitif et l'on élaborera les statuts.

La cotisation actuelle d'une année que doit payer chaque sociétaire, immédiatement après avoir reçu sa carte, est fixée à 50 centimes.

Le comité d'initiative est composé de :
MM. V. de Mestral-Combremont, Président,
A. Galland, banquier, Caissier
Secrétaire

Il paraîtra sous peu un almanach illustré, spécialement rédigé par le comité, dans lequel figureront des patrons et des conseils pour la confection des costumes ; des dessins exacts des divers costumes des montagnes et de la plaine, leur historique, etc. ; de vieilles chansons vaudoises en patois et en français, enfin ce qu'on pourra recueillir en fait de données exactes sur les anciennes danses du pays.

Les personnes qui désireraient faire partie de la Société sont priées d'envoyer le montant de la cotisation annuelle à M. Galland, banquier, à Lausanne.

Elles recevront immédiatement, en échange, leur carte de sociétaire, accompagnée des statuts. — La cotisation (50 cent.) peut être envoyée en timbres-postes.

Correspondance par ballon.

(De la Tour Eiffel.)

Les personnes qui ont visité la tour Eiffel savent qu'on vend là-haut de